

**Annnonce de la fin du mandat du Délégué au CSBE à l'attention des Burkinabè, de la Communauté burkinabè de France et en particulier de la Juridiction de l'Ile-de-France, des DOM et TOM**

Cher-e-s Compatriotes,

Avant, puis le 24 juin 2018, **vous vous êtes mobilisés pour m'accorder votre confiance en me choisissant pour vous représenter, faire de moi un des Délégués au Conseil Supérieur des Burkinabè de l'étranger (CSBE)** ; et ce, pour un mandat de 3 ans conformément au décret n° 2007/308-PRES/PM/MAECCR portant création, attributions, organisation et fonctionnement du CSBE. En conséquence, ledit **mandat a pris fin normalement et légalement le 23 juin 2021**.

Toutefois, vous et nous avons été informés d'une décision du ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de l'Intégration et des Burkinabè de l'Extérieur dont la substance stipule désormais la **fin du mandat pour le 12 mars 2022**.

Il en a résulté à juste titre une incompréhension. Nous avons initié des démarches auprès de l'Autorité pour cerner les fondements officiels de la décision. Cette décision du Ministère convoque **l'acte de nomination** (qui n'a d'ailleurs pas de fondement légal). Je ne peux pas me soumettre à la décision pour deux principales raisons.

Premièrement, de mon point de vue et eu égard aux dispositions instituant le corps des Délégués au CSBE en leur qualité d'élus représentant les Burkinabè de l'Extérieur, il est évident que leur légitimité résulte de l'issue des élections y relatives. Par voie de conséquence, la nomination convoquée par Monsieur le Ministre ne vient que conforter ou reconnaître un acte juridique d'élection précédemment établi dont il laisse intact la portée juridique. A cet égard, pour illustrer mon propos et sans avoir bénéficié d'une quelconque nomination, mes collègues délégués et moi avons, sous le leadership de la Représentation diplomatique ou du Ministère de tutelle :

- Participé à l'Assemblée Générale de la Communauté, le 01 juillet 2018 en qualité de Délégués au CSBE ;
- Été systématiquement intégrés dans la délégation France pour le Forum National de la diaspora en tant que Délégués au CSBE ;
- Participé au Forum National de la diaspora organisé par le Gouvernement du Burkina Faso avec la participation du Président du Faso du 11 au 13 juillet 2018 à Ouagadougou en tant que Délégués au CSBE.

En réalité, l'acte de nomination des Délégués en cause, à la supposée prévue par un texte, ne vise qu'à prendre acte des décisions démocratiques diasporiques issues des élections du 24 juin 2018. Ainsi l'acte de nomination allégué du ministère de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur ne saurait avoir une incidence juridique sur la durée du mandat d'un Délégué au CSBE.

Deuxièmement, **la procédure paraît non-respectueuse des principaux acteurs notamment les Burkinabè de l'Extérieur ici électeurs**. En effet, pour la prise d'une telle décision, l'information préalable, la concertation et l'implication des Burkinabè de l'Extérieur et de l'ensemble des Délégués au CSBE eussent été pertinentes, nécessaires et légitimes.

Ma position de principe et de raison qui voudrait s'inscrire dans une culture de la légitimité et de la légalité populaire m'amène à tirer les conséquences avec et pour vous, en :

- **Prenant acte de la fin normale et légale de mon mandat de Délégué au CSBE le 23 juin 2021 ;**
- **Marquant l'absence de notre volonté de profiter du « Lenga »** (pour reprendre les termes de certains compatriotes) de huit (08) mois et 25 jours octroyés de fait par le ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de l'Intégration et des Burkinabè de l'Extérieur, sans l'avis des électeurs qui m'ont confié leur mandat et au mépris des textes applicables à notre connaissance ;
- **Réitérant mes sincères remerciements** pour la confiance et les soutiens bénéficiés durant ces trois (03) dernières années ;

De ce fait, Cher-e-s Compatriotes, pour assumer mon devoir de redevabilité, mon équipe et moi-même vous invitons à **une conférence-bilan le dimanche 12 septembre 2021 de 14 h 00 à 16h 00 (GMT)**. La conférence qui se veut interactive sera diffusée instantanément et simultanément sur nos pages Facebook, Twitter et la chaîne YouTube.

En tous les cas, cher-e-s Compatriotes, je reste disponible pour vous servir, vous être utile même après la fin du mandat en attendant de ré-bénéficier éventuellement si le contexte le commande de votre confiance pour vous représenter dans le cadre d'un nouveau mandat CSBE ou dans d'autres cadres électifs du Burkina Faso.



**Nongainéba Benjamin ZOUMBA**

Ancien Délégué au CSBE, Paris

Pour la Diaspora, au Service du Burkina Faso, je m'engage!